

Image not found or type unknown



Objets vendu a distance avec preuve par mail de reception

Par **romanciere62**, le **20/05/2011** à **00:17**

Bonjour, rnque puis je faire j'ai vendu a plusieurs personens des choses qu'ils m'ont dit avoir reçu (emails en preuve) aujourd'hui ils disent que non et se sont regroupés à 10 pour m'accuser d'escroquerie. mon nom est cité sur un site internet avec mes coordonnées postales, et mon rib merci

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **02:37**

Est-ce que vous avez la preuve de la réception des objets ? Quand on vend un objet, on l'envoie au minimum en suivi avec remise contre signature. rnUn mail n'a que peu de valeur (vous auriez pu en modifier le contenu)